



Éditorial

Le printemps est revenu !

La belle saison et ses couleurs sont revenues et avec elles le parfum de l'espoir. La nature resplendit de vert tendre et de bourgeons gonflés de vie et chacun apprécie de retrouver la lumière après les longues soirées d'hiver. Ce printemps 2022 est particulier à plus d'un titre : fin annoncée de la crise sanitaire, deux élections en 2 mois, mais surtout contexte international inquiétant tant sur le plan économique que militaire.

A Gluiras, nous gardons la tête froide et nous agissons à notre niveau avec nos modestes moyens. D'abord en essayant de gérer la commune avec rigueur et dynamisme ; à vous d'en juger avec les résultats du compte administratif 2021 et le budget 2022 voté par le conseil municipal. Une chose est sûre : nous renouons avec les investissements sans toucher aux impôts et sans emprunter. Ensuite

en pesant sur les dynamiques intercommunales en cours. Que ce soit en matière d'habitat avec l'OPAH initiée par la CAPCA, d'eau avec le nouveau syndicat en charge de la gestion de l'eau potable, ou d'urbanisme avec le SCoT qui vient se superposer au PLU. Dans les instances intercommunales en charge de ces sujets, les délégués communaux restent vigilants sur le respect des intérêts municipaux. Enfin, en soutenant la vie sociale et la vie associative qui s'étaient fortement anémiées ces deux dernières années : les manifestations ont repris un cours presque normal. La commune et le CCAS ont répondu présents à chaque sollicitation. Au-delà de cette solidarité locale et avec le CCAS, la commune a manifesté sa solidarité avec le peuple ukrainien en détresse : elle a versé à l'association «Un toit pour l'Ukraine» la totalité de la recette de la buvette de la soirée théâtre du 26 mars (305€). Vous le vérifierez dans ces pages, l'animation dans la commune est repartie.

Peu de temps avant de mettre sous presse ce 23^e numéro de Gluiras Infos, nous avons commémoré le 8 mai 1945. Cette cérémonie était placée sous le double signe de l'hommage aux victimes de la guerre et de la barbarie nazie, et de l'espoir dans la force de la démocratie qui a permis la réconciliation des nations européennes. 77 ans plus tard, alors que ressurgissent les idées néfastes qui ont initié cette triste période, alors que l'ombre de la guerre s'avance aux frontières de l'Europe sous des prétextes inverses, il est essentiel de se souvenir que la liberté et la paix sont des valeurs fragiles, faciles à remettre en cause. A nous de veiller sur ces valeurs, plus que jamais car c'est dans la mémoire qu'il faut puiser pour préparer l'avenir !

Ali-Patrick LOUAHALA, maire



Cérémonie du 8 mai 1945

Sommaire

Conseil municipal
Dossier : finances
Vie communale - travaux
Intercommunalité
Vie associative
Agenda - Infos pratiques

Conseil municipal en direct

(résumé des délibérations par séance)



Séance du 17 décembre 2021

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **A décidé** d'adhérer à la SCIC « Centrales Villageoises en Val d'Eyrieux » en achetant 4 parts sociales et a autorisé le maire à signer les actes nécessaires à cette adhésion et à l'acquisition des parts sociales.

Il a été convenu que le représentant de la commune dans cette société coopérative serait désigné ultérieurement.

- **A pris connaissance** du rendu de la 1^{ère} phase de l'étude ADEME pour les travaux de rénovation thermique du bâtiment de l'usine, a décidé de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux, et sollicité l'ADEME pour la 2^e phase de la mission d'accompagnement.

Il a été convenu que la chaudière gaz au vu de son bon état actuel et de son utilisation intermittente sera conservée.

- **A approuvé** l'enveloppe financière du projet

de terrain de bosses à l'Hermet, porté par les membres du conseil municipal des jeunes et estimé à 10 000 € sous réserve de chiffrage définitif et autorisé le maire à solliciter des subventions sur cette base.

- **A été informé** de l'avancée du dossier de modification simplifiée du PLU et du calendrier de la procédure, notamment des dates de mise à disposition du public.

- **A approuvé** la décision modificative n°4 permettant de régulariser des écritures comptables mal imputées.

- **A attribué** à l'association sportive du collège de l'Eyrieux une subvention de fonctionnement de 80 € pour l'année scolaire 2021-22.

- **Par 9 voix pour et 1 contre**, a retenu le modèle des panneaux de rue pour le plan d'adressage.

- **A approuvé** le PV de transfert du solde du budget AEP à la CAPCA et a autorisé le maire à le signer.

Séance du 21 janvier 2022

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **A autorisé** les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, dans la limite de 25 % des dépenses réalisées en 2021.

- **Répondant** à la demande d'un éventuel acquéreur, a décidé de conserver dans le domaine de la commune l'amorce du chemin de Pra Manson afin de ne pas créer d'enclavement pour cette habitation et réservé sa décision sur la cession du chemin en façade est de la maison Poncet à l'avis des propriétaires limitrophes à ce chemin dont les terrains et maisons ne peuvent être enclavés ; a accepté la cession du chemin piéton situé en façade ouest de la maison Poncet et chargé le maire de répondre en ce sens à la demande de l'acquéreur.

- **A décidé** d'appliquer aux loyers des logements communaux à compter du 1^{er} janvier 2022, l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers (IRL), publié par l'INSEE, soit pour 2021 + 1.61 %.

- **A approuvé** l'avenant à la convention de mise à disposition de la salle St Apollinaire à la paroisse Sacré Cœur en Val d'Eyrieux et autorisé le maire à signer cet avenant.

Séance du 24 février 2022

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **A approuvé** l'adhésion au groupement de commande sur les audits énergétiques avec le SDE 07, accepté les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes et autorisé le maire à signer cette convention et le représentant du coordonnateur du groupement à signer les marchés, pour le compte de la commune de Gluiras.

- **Après débat, par 2 voix pour et 9 contre, a décidé** de ne pas préempter la maison GALLI, parcelle AB 56, située 18 rue Apollinaire.

- **A sollicité** l'aide de l'Agence National du Sport dans le cadre du plan national « 5 000 terrains de sport » pour la réalisation du projet de terrain de bosses à l'Hermet et autorisé le maire à signer tous documents nécessaires.

- **A validé** la convention de mise à disposition du personnel communal auprès du SYDEO, pour la gestion de proximité du réseau d'eau potable et autorisé le maire à la signer.

- **A attribué** une subvention de fonctionnement de 80 € à la section de l'Ardèche de la Ligue contre le Cancer, ainsi qu'à la Prévention Routière 07

et accepté de verser une cotisation de soutien à l'UDCCAS à hauteur de 10 €,

- **Par 9 voix pour et 2 voix contre, a attribué** une subvention de fonctionnement de 80 € à l'association la Passerelle des Vallées.

- **A retenu** la date du 09 juillet 2022 pour regrouper le traditionnel Pibou annuel avec apéritif offert par le conseil municipal puis repas de midi autour du four à la salle des fêtes, qui sera suivi en soirée de la fête du village avec bal et feu d'artifice.

Séance du 25 mars 2022

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **A approuvé** le compte de gestion 2021 du comptable de la Trésorerie de Privas, conforme au compte de résultat du budget communal.

- En l'absence du maire, soit à l'unanimité des 10 votants, a approuvé le compte administratif 2021.

- **A affecté** au budget primitif 2022, les résultats du CA 2021, de la façon suivante : 205 259.47€ au compte 1068 en recettes d'investissement, 93 329.84€ au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté.

- **Avant de procéder au vote du budget, a voté** le maintien des taux des taxes locales en 2022, à savoir : TFB : 27.58%, TFNB : 46.89%

- **A approuvé** le budget primitif 2022, équilibré en fonctionnement à 622 329.84€ et à 550 549.47€ en investissement.

- **A attribué** une subvention de fonctionnement de 100 € à Eyrieux don du Sang, de 80 € à Ensemble & Solidaires, ainsi qu'à l'association les Légrémiss et une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'organisation du Trail des Châtaigniers 2022 (10 votants, Mr Louahala ne prenant pas part au vote).

- **A approuvé** la modification simplifiée du P.L.U. en intégrant certaines adaptations proposées par les personnes publiques associées et les particuliers lors de la mise consultation du public et pris connaissance des conditions et du calendrier de l'entrée en vigueur de cette modification : affichage en mairie durant un mois, mention de cet affichage dans un journal départemental, mise à disposition du public en mairie et sur le site Internet de la commune et transmission du dossier en Préfecture.

- **A approuvé** l'adhésion des communes de Labatie-d'Andaure et de Saint-Jeure-d'Andaure au SIVU Service d'aide à l'informatique de gestion des communes.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS :

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Gilbert MARCESSE, le 20 février 2022. Avec lui, c'est une figure de la commune de Gluiras qui disparaît et une grande perte pour le hameau de Baugé et plus largement pour le quartier de La Fargatte.

Mr Marcel SOUCHE, originaire d'Antrolles, nous a quitté le 29 septembre 2021.

NOUVEAUX HABITANTS :

Mr Georges GIRAUD, venu du Vaucluse, rejoint la résidence Paul SERRE. Bienvenue à un cycliste en retraite encore partant pour quelques virées à vélo. Il occupera l'appartement de Mme Jasinski au rez-de-chaussée, laquelle prendra la place de Mme Barbuto au 1^{er} étage qui quitte la résidence mais ne s'éloignera pas de Gluiras. Emma SAGNARD, employée à Ardelaine, s'est installée à Aunaves dans la maison familiale.

Anne CREMER et Franck LOUIS-FERNAND se sont installées route de la Cheminas, dans l'ancienne maison d'Angèle et René FONT. Ce jeune couple de psychologue et psychoéducatrice travaille actuellement sur Privas et ses alentours, mais espère bien développer son activité sur la vallée de l'Eyrieux.

Julie ALET et Antoine LACHENAL ont fait leur déclaration de PACS en mairie de Gluiras le 21 décembre 2021. Ils s'installeront à La Coste en fin d'année dans l'ancienne maison de Mme Chazel, pour y exercer leur métier d'ébénistes.



Julie ALET et Antoine LACHENAL



Mr Georges GIRAUD

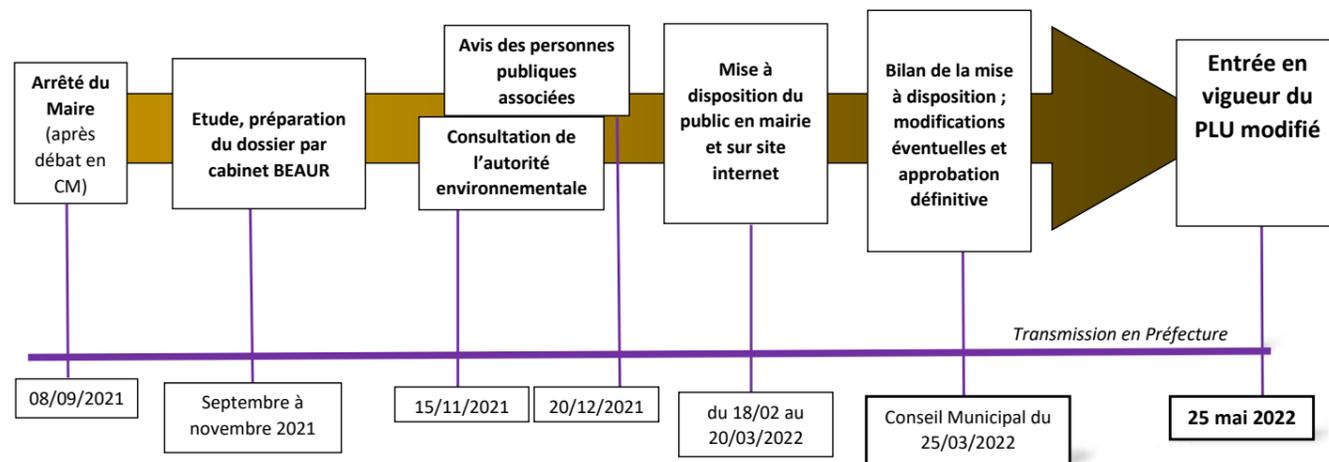
ANNIVERSAIRE :

Au nom du Conseil Municipal, le maire n'a pas manqué de souhaiter un bel et bon anniversaire à Mr André COURTHIAL pour ses 103 ans le 13 avril 2022.



MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Procédure de modification simplifiée du PLU de Gluiras



UNE MISE À JOUR UTILE

A l'occasion de demandes de permis de construire ou de déclarations de travaux, plusieurs anomalies avaient été constatées dans le règlement du PLU actuel. Par ailleurs le règlement de boisement annexé au PLU, n'était pas le bon et devait être mis à jour. La municipalité a donc engagé une modification simplifiée de ce document essentiel pour l'organisation de l'espace communal par délibération du 24 juin 2021. Cette procédure allégée ne peut porter que sur des points mineurs du règlement ou sur l'ajout de documents annexes, mais surtout ne va pas modifier le zonage établi.

Quelles sont les principales modifications ? 4 nouveaux bâtiments agricoles pouvant changer de destination sont repérés sur le plan de zonage à Fougeyres, La Marette, et Roubuols. Le cam-

ping à la ferme prévu à La Marette est légèrement déplacé pour une surface identique sur des terrains appartenant à l'exploitant.

Le règlement des boisements datant de 1973 est remplacé par celui instauré par l'arrêté préfectoral du 26 novembre 1993.

Différentes règles sont modifiées pour permettre : en zone agricole les constructions à 3 m de la limite (et non plus 10 m) ; l'installation de panneaux solaires (pas seulement photovoltaïques ...) à proximité des constructions ; les constructions contemporaines à condition qu'elles s'insèrent dans le paysage et l'environnement ; les enrochements en zone UA, UB et A à condition d'être végétalisés et de s'insérer dans l'environnement bâti.

A quelle date ces nouvelles règles entrent-elles en vigueur ?

La modification simplifiée est une procédure accélérée qui ne touche pas au zonage ou aux

grands équilibres du PLU. Elle a démarré avec la délibération prescrivant cette modification ; elle s'est poursuivie par le travail du bureau d'études pour rédiger les modifications souhaitées dans le règlement et cartographier certaines de ces modifications sur les documents graphiques du PLU actuel. Le conseil municipal a alors arrêté le projet de modification et l'a soumis aux personnes publiques associées (PPA : Préfecture, DDT, chambres consulaires, CAPCA, SCOT ...). Les citoyens ont pu prendre connaissance des modifications proposées et des avis des PPA du 5 au 28 mars dernier en mairie ou sur le site internet de la commune. A la suite de cette consultation, le conseil municipal a fait le bilan des observations et arrêté définitivement la modification en reprenant une partie des remarques faites par les PPA ou les citoyens. Un mois après la transmission du dossier définitif de modification simplifiée du PLU en préfecture, les nouvelles règles du PLU s'appliquent aux demandes d'autorisation de construire. C'est-à-dire le 25 mai 2022.

ADRESSAGE

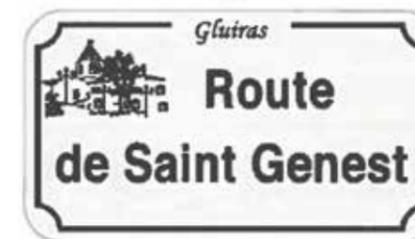
GLUIRAS A DÉSORMAIS UNE BASE D'ADRESSES LOCALE

LE TEMPS DE LA POSE

La mise en place de l'adressage touche à sa fin sur la commune. Après la nomination de toutes les voies, chemins et routes communales, après la géolocalisation des maisons et bâtiments, après le choix des plaques de rues et numéros de maison, est venu le temps de la pose de ces panneaux. Un peu partout sur la commune, les poteaux support ont été posés par Vincent et Maxime. Les tensions sur le marché de l'acier et de l'aluminium ont retardé la livraison des plaques de rue qui auraient dû être livrées début avril. Le temps de la pose est néanmoins venu. Plaques et panneaux de rues ainsi que numéros de rue sont annoncés pour livraison dans le mois de mai. Les agents communaux seront donc mobilisés dans les prochaines semaines pour ce travail.

QUELLE EST MA NOUVELLE ADRESSE ?

Chacun se pose légitimement la question et la réponse est assez simple pour peu que l'on dispose d'internet. Comme nous l'avons souvent expliqué dans ces pages, le plan d'adressage a consisté à répertorier tous les bâtiments de la commune ; ils sont désormais tous géolocalisés, c'est-à-dire positionnés en longitude et en latitude sur un plan, et la distance métrique par rapport au début de la voie sert de numéro d'adressage. L'ensemble de ces données constitue la Base d'Adresse Locale de Gluiras ; elle vient alimenter la Base d'Adresse Nationale, consultable en ligne. Pour trouver votre adresse exacte à Gluiras, il faut donc se rendre sur le site : adresse.data.gouv.fr et de mettre en route l'explorateur de la Base Adresse Nationale. Une fenêtre à gauche



de l'écran vous permet de rechercher la commune de Gluiras. Une fois sur la commune, la liste des voies apparaît à gauche et la carte au centre de l'écran vous permet de situer votre habitation et le numéro qui lui est affecté en zoomant sur la carte. Si la manipulation de l'outil internet n'est pas votre habitude, Géraldine à l'agence postale se fera un plaisir de vous accompagner dans la découverte de votre nouvelle adresse. Ceux qui sont allés voter les 10 et 24 avril ont certainement remarqué que leur carte d'électeur mentionne leur nouvelle adresse.

DES PANNEAUX TOUT NEUFS

Après avis du comité de suivi mis en place pour cette opération, le conseil municipal a arrêté son choix pour les panneaux de rue et les numéros d'habitation le 17 décembre 2021. Le modèle retenu sera sur fond crème, avec un liseré rouge bordeaux et en haut à gauche la silhouette du village ; idem pour les numéros de maison. Les images ci-contre vous donnent une idée du résultat attendu. Dès que les numéros seront en mairie vous en serez averti pour que vous puissiez en prendre possession et les installer à proximité de votre entrée ou de votre boîte aux lettres.



LE BRUIT MYSTÉRIEUX A DISPARU

Le feuilleton aura occupé une partie de l'hiver. Un sifflement permanent de plus en plus perceptible au fil des semaines et des mois avait fini par excéder les habitants de la place de la liberté. Lancinant voire obsédant, il se manifestait fortement en bas de la place le long des façades ou encore en bas des escaliers de la mairie, mais plus encore au pied des façades arrière de la maison Serre. Pour l'une des habitantes, le bruit était insupportable au point de ne pouvoir occuper une des pièces. Les premiers soupçons s'étaient portés sur la chaufferie collective, mais bien qu'arrêtée en été, le bruit persistait. On s'est alors tourné vers les ventilations des appartements, qui ont toutes été éteintes et rallumées les unes après les autres, le bruit était toujours là. La presse locale s'est emparé du sujet et ce fut un défilé de caméras et de micros, auxquels se sont mêlées des contributions aussi diverses que variées : telle association qui désignait les compteurs Linky, tel ingénieur en télécommunication qui suggérait de vérifier si les poteaux téléphoniques en métal ne faisaient pas siffler au premier souffle de vent, tel autre qui désignait l'antenne de téléphonie installée à Charrier. Pragmatique, la mairie a fait appel à l'Agence Nationale des Fréquences, organisme officiel qui peut à la demande des riverains et avec la signature de la mairie, effectuer des mesures des ondes électromagnétiques en toute indépendance. Résultat négatif là encore ! A l'occasion de la vérification annuelle des installations électriques de la résidence Serre, les VMC ont été à nouveau contrôlées et surtout un passage en toiture a permis de localiser l'origine du bruit. C'était bien une ventilation mais provenant du relais de Sully. En effet les deux immeubles sont imbriqués l'un dans l'autre et une partie des locaux du restaurant sont ventilés par une colonne traversant les 4 étages de la résidence. Aussitôt débranchée, le bruit a cessé. La VMC défaillante sera bientôt remplacée et on peut dormir enfin tranquille autour de la place et au dernier étage de la maison Serre !



TRAVAUX



tant qui est apparu. Qu'à cela ne tienne, nos maçons communaux se sont mis à la tâche et ont entrepris une véritable consolidation de ce mur. Par la même occasion, le tilleul très abîmé et mourant qui occupait le fond de la cour a été abattu ; il sera remplacé à l'automne par un nouvel arbre qui prodiguera dans les années à venir une ombre bienfaisante aux utilisateurs de la salle associative du rez-de-jardin. Poursuivant sa politique de réduction des dépenses énergétiques, la commune réalisera encore cette année des travaux d'économie d'énergie sur ses logements localifs. Outre le projet de rénovation du bâtiment de l'Usine au village dont nous parlerons plus en détail dans un prochain numéro, plusieurs menuiseries seront remplacées : sur la maison de Léontine dans la basse ville, à l'ancienne poste sur la place de la liberté, et aussi sur la salle associative de La Fargatte.

RÉPARATION SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

La commune dispose d'un patrimoine immobilier important. Tous les ans, nous consacrons un budget conséquent pour maintenir et entretenir l'ensemble des bâtiments et propriétés communales. Le mur de soutènement de la cour de l'ancienne école de la Fargatte donnait en surface des signes de vieillissement. Aussi les agents communaux ont été dépêchés sur ce chantier qui au départ devait être une simple réparation. Une fois le mur débarrassé de la végétation qui le recouvrait, c'est un chantier bien plus impor-

existait, il est maintenu. Les anciennes lames sur fond bleu donnant le nom du hameau qui figurera sur le panneau sont retirées, celles indiquant un nom de hameau supplémentaire sont maintenues. Exemple : le poteau portant le panneau « route d'Aunaves » sera implanté au carrefour du Tribie au début de cette route et conservera en dessous l'indication les Duges (lame bleue), et un poteau portant le panneau « chemin des Duges » indiquera le début du chemin vers Les Duges. Dans le village et quand c'était possible, des autorisations ont été demandées aux propriétaires riverains de poser les panneaux sous forme de plaques sur les murs extérieurs des maisons. Quasiment tous ont répondu favorablement à cette demande. Merci pour leur sens de l'intérêt général.

VOIRIE COMMUNALE

L'hiver est la saison propice pour l'entretien et la maintenance de notre réseau de voies communales, quand le temps le permet. C'est ce qui a été fait ces derniers mois avec le curage et parfois le rétablissement de certains fossés, le dégagement des arbres menaçants au-dessus des voies ou encore l'évacuation de la purge de rochers tombés sur les chemins. A Rucharleyre et au Dèvés, le chemin en avait bien besoin : le rocher apparaissait en de nombreux endroits et le fossé avait en partie disparu. Sous la route de Plos, c'est un mur de soutènement qui faisait le ventre et qu'il a fallu renforcer à la base. Le fossé supérieur et la buse de traversée de route



du courrier à ce moment. Avec l'aide de Raphaël Munier, les rochers ont été fractionnés pour être évacués et la pente purgée afin d'éviter que l'incident ne se répète. Nos agents techniques, Vincent et Maxime, sous l'autorité de Sébastien Fougier, le 1^{er} adjoint chargé des travaux, étaient à pied d'œuvre dans ces opérations de voirie.

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Depuis quelques semaines, le service des routes du département s'active sur la commune ; 2 chantiers importants se déroulent sur la D264 reliant Saint Pierreville à Beauvène via le village de Gluiras.

Enfouissement de réseau ENEDIS entre la Théoule et Margier

Ce chantier initié par ENEDIS, fait suite aux dégâts constatés sur les lignes moyenne tension après les chutes de neige de novembre



ont été rétablis pour permettre un écoulement correct des eaux pluviales. Sur la route de La Croix, les fossés ont été curés en prévision des pluies du printemps. Au départ du chemin de la Boissière, ce sont 2 énormes rochers qui se sont détachés de la pente et ont littéralement enseveli la boîte aux lettres qui se trouvait là – fort heureusement personne ne venait chercher ou déposer

2019. L'objectif est d'enterrer la ligne HT entre les transformateurs de La Théoule (Fontfraie) et de Le Bateau (D120) à Beauvène en grande partie sous la D264. Les travaux étaient initialement prévus pour être réalisés par une trancheuse ce qui nécessitait la fermeture de la route pendant la semaine. La roche dure qui affleurerait sous la départementale a eu raison de la trancheuse qui

y a laissé toutes ses dents et qu'il a fallu remplacer, d'où l'important retard sur ce chantier. Un nouvel itinéraire en terrain plus meuble a été trouvé en accord avec la mairie de Beauvène et les propriétaires riverains et le chantier a pu reprendre à partir du 19 avril. La D264 est donc à nouveau fermée entre La Théoule et Margier pendant quelques semaines et la ligne électrique sera bien à l'abri sous terre pour éviter de nouvelles coupures en cas de grosses intempéries comme nous les avons connues en 2019.

Mise au gabarit au niveau des ponts des basses Combes

Peu avant la maison des basses Combes, les rochers en bordure de la route gênaient les poids lourds dans la montée vers Gluiras. Alertés par la mairie, les services des routes départementales a entrepris de réaliser des aménagements routiers, d'une part en busant le fossé à la sortie du pont le plus proche des maisons, ce qui permet une giration plus aisée des camions et engins agricoles, et d'autre part en réduisant l'emprise des rochers sur la route départementale. Merci aux propriétaires riverains qui ont donné leur accord pour cet élargissement qui permettra une circulation et un accès plus faciles sur cet axe majeur de desserte de la commune.



EUROREPAR
CAR SERVICE

BRUNET AUTOMOBILES
51 Grande rue
07190 Saint Sauveur de Montagut
Tél. 04 75 65 41 66
ggebrunetautomobiles@gmail.com

SARL VIALLET

Mobile : 06.80.85.14.97
Tél : 04.75.65.44.28
07190 Gluiras
Magny

Maçonnerie Générale (toit & rénovation)
Couverture & Charpente
Duvilage

Email : entrepriseviallet07@aliceadsl.fr

PLOMBERIE
Sylvette Ranc

645, route de Charensol
07190 Saint-Sauveur-de-Montagut
Tél. 04 75 65 44 67

SCP REMY et FAURE Géomètres Experts DPLG

BUREAU DROME
20, Avenue de la Libération
26000 VALENCE
Tél: 04 75 43 46 18
Fax: 04 75 42 71 23
remyfaure26@orange.fr

BUREAU ARDECHE
12, Cours de l'Esplanade
07000 PRIVAS
Tél: 04 75 64 37 03
remyfaure07@orange.fr
07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél: 04 75 44 51 80

Cabinet d'études **REMY et FAURE**
Géomètres-Experts Associés

Le Relais de Sully
à GLUIRAS 07190

Auberge
Restaurant gastronomique
chambres
Menus - Carte -
Salle pour réception et
séminaire

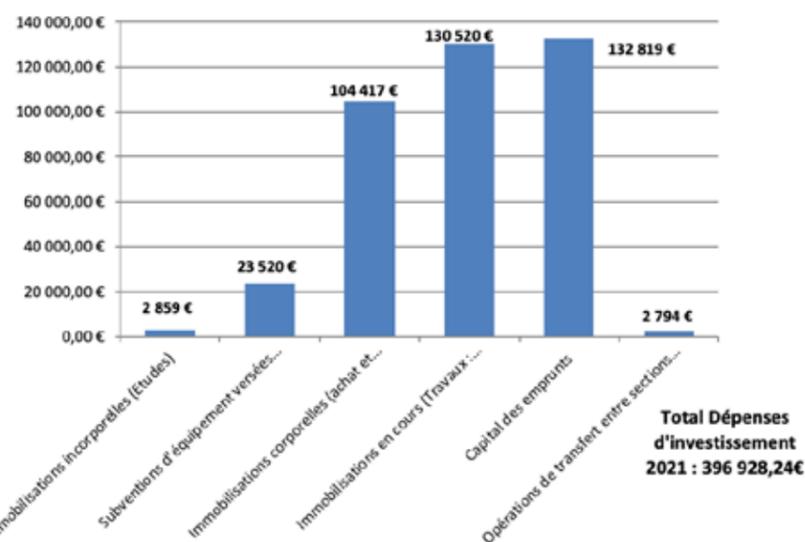
Siret 843 137 621
Tél : 04 75 64 10 28

DES RÉSULTATS 2021 CONFORMES À NOS OBJECTIFS

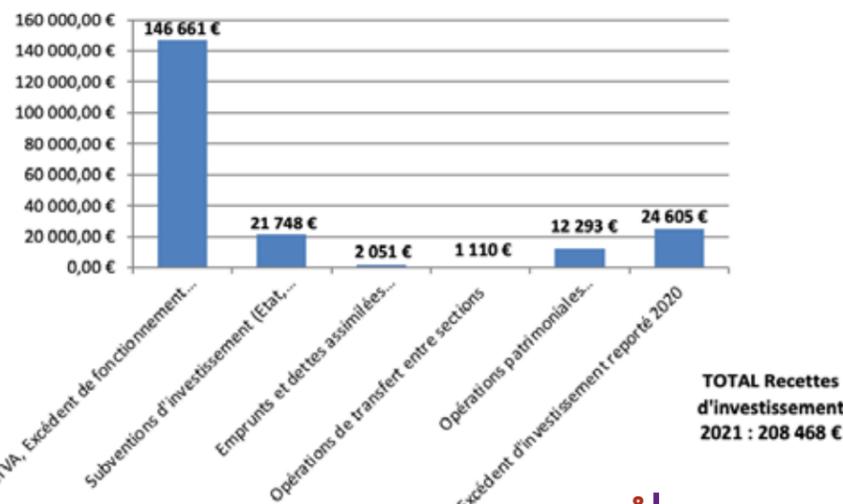
Les résultats comptables de la commune pour l'année 2021 sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le trésorier municipal à Privas.

Ces résultats font apparaître en fonctionnement un excédent cumulé de 298 589.31€ (y compris l'excédent de 2020 de 127 554.90€) et en investissement un déficit de - 188 459.47€. Grâce aux excédents 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement (24 604.92€), l'excédent de fonctionnement cumulé permet de couvrir largement le déficit d'investissement et des restes à réaliser 2021 (205 259€) et même de dégager un solde positif pour le fonctionnement pour 2022 (93 329€).

CA 2021 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



CA 2021 RECETTES D'INVESTISSEMENT



LES ORIENTATIONS POUR 2022 TIENNENT COMPTE DU CONTEXTE INTERNATIONAL

Après 2 ans de crise Covid, la reprise économique, forte en 2021 (+6.7%) sera plus modérée en 2022 au vu du contexte international. Le conflit en Ukraine pèse déjà sur l'économie mondiale et notamment sur le prix de l'énergie et des produits agricoles qui se sont envolés ces derniers mois.

A l'échelle nationale, l'évolution de 3 paramètres principaux ont été pris en compte pour bâtir le budget communal. Ce sont en recettes, les dotations de l'Etat aux collectivités, a priori stables pour les communes rurales comme Gluiras et la fiscalité qui devrait évoluer indépendamment du vote des taux du fait de la revalorisation nationale des valeurs locatives ; en dépenses, l'évolution annoncée de l'indice de la fonction publique impactera la masse salariale de la commune.

Enfin à l'échelon local, l'attribution de compensation CAPCA pourrait baisser du fait du transfert (contesté) de la gestion des eaux pluviales. Les intérêts de la dette et le remboursement en capital diminueront avec la fin de 3 emprunts en 2021 et de 2 autres en 2022.

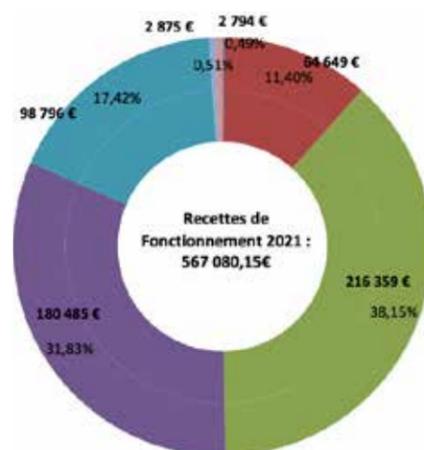
LE BUDGET 2022

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 622 329.84€ et à 550 549.47€ en investissement.

En fonctionnement, les dépenses 2022 seront marquées par la hausse du prix de l'énergie et l'évolution de la masse salariale. Des prestations pour l'archivage et l'ATC pour la voirie sont prévues ; la maintenance de la voirie est augmentée pour tenir compte de la hausse du prix du pétrole et espérer faire autant qu'en 2021. La cotisation d'assurance baisse du fait du transfert de l'eau potable ; les intérêts sur emprunts baissent également du fait de l'extinction des prêts. Les recettes liées aux charges sur locaux loués augmentent du fait de l'évolution du prix de l'énergie. Il n'est pas prévu de hausse des taux de fiscalité, le produit fiscal augmentera mécaniquement avec la réévaluation des valeurs locatives ; Pour rappel les taux actuels sont : TFB : 27.58% (produit = 91 510€) ; TFNB : 46.89% (produit = 7 080€) Pour ce qui est des dotations de l'Etat, les montants 2021 sont reconduits.

Le budget de fonctionnement qui prend donc en compte la situation internationale et le contexte national, permet de prévoir un virement en section d'investissement de 165 000 €

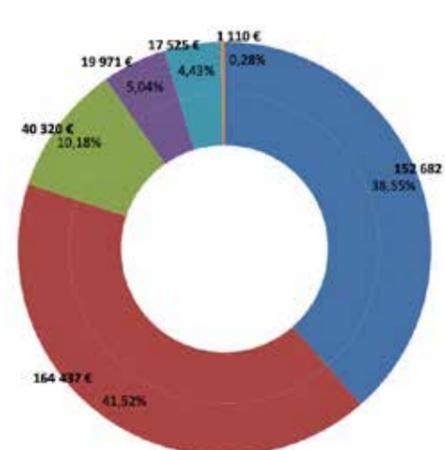
CA 2021 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Atténuations de charges (remboursement sécu.)
- Produits des services et ventes (occupation domaine public, M@d personnel, charges locatives)
- Impôts et taxes (dont AC CAPCA : 105 986,09€)
- Dotations, subventions et participations (DGF Etat, FCTVA fonctionnement)
- Produits de gestion courante (dont loyers 90 903,83€)
- Produits financiers
- Produits exceptionnels (annonces Gluiras infos)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Excédent de fonctionnement 2020 : 127 554,90€
soit TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 : 694 635,05€

CA 2021 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

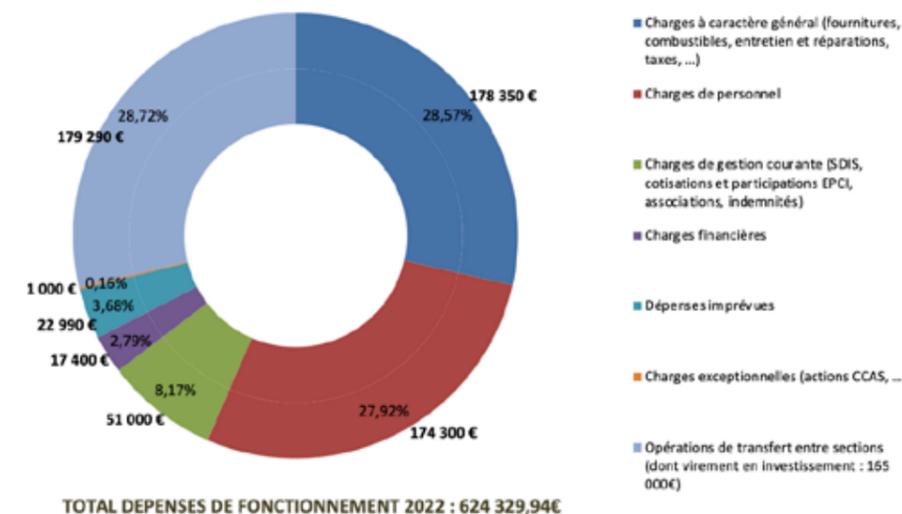


- Charges à caractère général (fournitures, combustibles, entretien et réparations, taxes, ...)
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante (SDIS, cotisations et participations EPCL associations, indemnités)
- Charges financières
- Charges exceptionnelles (actions CCAS, ...)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 : 396 045,74€

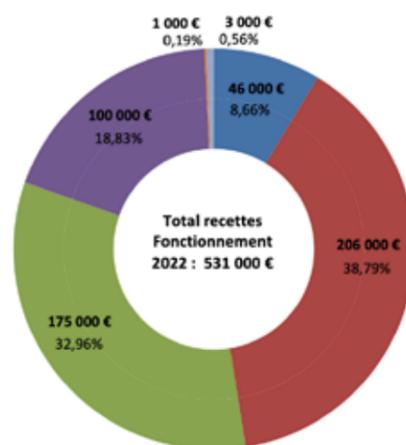
Ces résultats sont conformes à nos objectifs : retrouver des marges de manœuvre financières en réduisant notre dette afin d'investir à nouveau à partir de 2022.

BP 2022 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



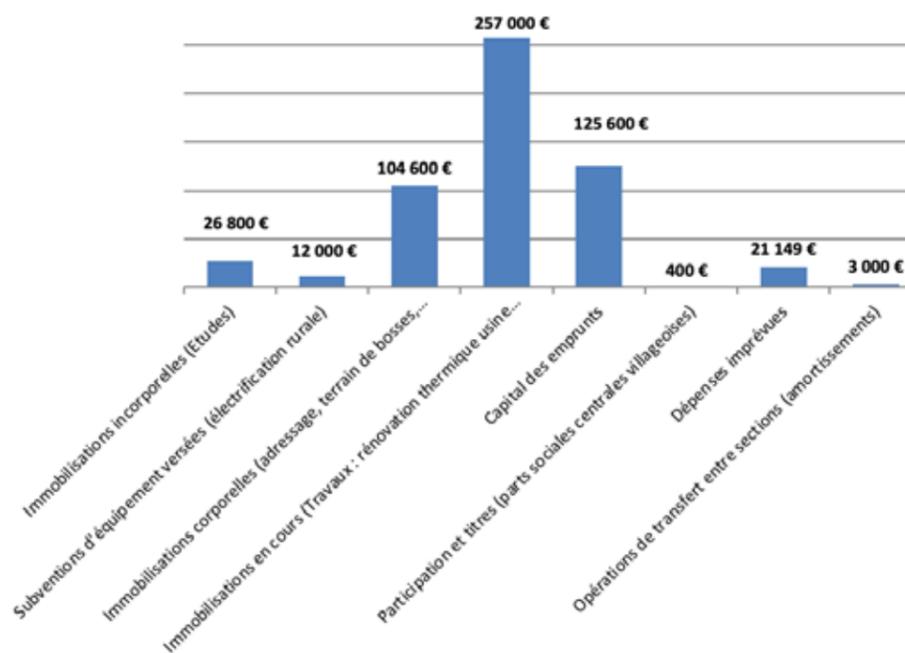
En investissement, le budget 2022 prévoit :
 Pour les opérations en cours :
 - La fin de la modification du PLU, de l'opération Plan d'adressage, et de la rénovation de l'installation téléphonique des bâtiments municipaux.
 - des recettes à percevoir au titre des fonds de concours CAPCA sur les programmes voirie 2020 et 2021
 Pour les nouvelles opérations, principalement
 - La rénovation du bâtiment de l'Usine pour 240 000€ en dépenses en attente d'un chiffrage plus précis par la maîtrise d'œuvre. A ce stade, les subventions sont inscrites pour 100 000€.
 - Le programme de réfection de voirie 2022 à hauteur de 40 000€ en dépenses (+ 40 000 € en fonctionnement) et en recettes le fonds de concours CAPCA 2022 pour 10 000€.
 - La réalisation du terrain de bosses et des abords pour les jeunes avec des RaR et de nouveaux crédits pour 7 000€. Les subventions sont estimées à minima à 10 000€.
 - Des réparations sur les bâtiments publics pour 25 000€ en dépenses et la création d'un osuaire au cimetière du village.
 La section d'investissement du budget 2022 ne nécessite pas de nouvel emprunt.

BP 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



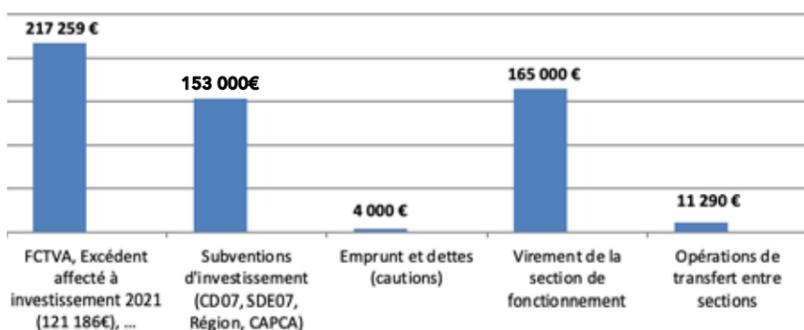
■ Produits des services et du domaine (charges locatives, Agence Postale, garderie, copies, ...)
 ■ Impôts et taxes (attribution compensation CAPCA, taxes foncières, ...)
 ■ Dotations (Etat, FCTVA, ...); Subventions
 ■ Produits de gestion courante (dont loyers 90 000€)
 ■ Produits financiers
 ■ Produits exceptionnels
 ■ Opérations de transfert entre sections (Amortissements)
 Excédent de fonctionnement 2021 : 93 329,94€
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 624 329,94€

BP 2022 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Total dépenses d'investissement 2022 : 550 549,47€

BP 2022 RECETTES D'INVESTISSEMENT



Total recettes d'investissement 2022 : 550 549,47€

Au final, ce budget 2022, permet d'assurer le fonctionnement des services en maîtrisant la dépense et sans augmenter les taux de fiscalité. Il permet surtout de réaliser près de 400 000€ d'investissement sans recourir à l'emprunt.

CITOYENNETÉ



1 ^{ER} tour de l'élection présidentielle 2022		
	Nombre	%
Inscrits :	332	
Votants :	267	80.42%
Abstentions :	65	19.57%
Blancs et nuls :	3	
Exprimés :	264	79.52%
MELENCHON	72	26.97%
MACRON	62	22.85%
LE PEN	34	12.73%
LASSALLE	26	9.74%
PECRESSE	16	5.99%
DUPONT-AIGNAN	14	5.24%
ROUSSEL	13	4.87%
JADOT	9	3.37%
ZEMMOUR	9	3.37%
HIDALGO	7	2.62%
ARTHAUD	2	0.70%
POUTOU	1	0.37%

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE À GLUIRAS

On a voté à Gluiras les dimanche 10 et 24 avril 2022 pour l'élection la plus suivie en France, celle du Président de la République. Pour certains, c'était une première et l'accession définitive au rang de citoyen, bravo aux jeunes qui s'engagent dans la vie démocratique.

2nd tour de l'élection présidentielle 2022		
	Nombre	%
Inscrits :	332	
Votants :	263	79.22%
Abstentions :	69	20.78%
Blancs et nuls :	44	
Exprimés :	219	65.96%
MACRON	123	56.16%
LE PEN	96	43.84%

Les tableaux des 1^{er} et 2nd tours donnent les résultats précis pour notre commune. Ces chiffres m'inspirent 2 commentaires. D'une part, le taux de participation dans notre commune est plus élevé qu'au niveau national, et je me réjouis du civisme des gluiras-sous. Cependant il n'atteint que 80.42% des inscrits au premier tour et passe sous les 80% au second tour, et avec les 44 bulletins blancs et nuls, ce n'est que 65.96% des inscrits qui

se sont exprimés. Certes, Gluiras n'est que le reflet de la défiance nationale vis-à-vis des institutions, mais ce n'est pas un bon signe pour la vie démocratique de notre pays. D'autre part, cette élection présidentielle aura vu tout à la fois, l'effondrement des partis traditionnels, l'installation dans le débat politique d'idées prônant le repli sur soi et présentant l'ordre comme la solution à la complexité du monde actuel et enfin la persistance d'un

pôle progressiste soucieux de l'urgence environnementale et héritier des mouvements sociaux qui ont fait avancer notre république. Un changement profond dans l'évolution de notre société et dans la gestion des affaires publiques est en cours. Saurons-nous lui donner la bonne direction ?

Ali-Patrick LOUAHALA



TP VALETTE

Le pont, 15 route de Tazuc • St-Sauveur-de-Montagut • valette.tp@gmail.com

06 50 53 38 71 / 06 64 59 54 64



www.tp-transport-valette.com

EFFECTIF

A la rentrée 2021, l'école comptait 27 élèves inscrits, suite au départ de 2 élèves, l'école compte désormais 25 élèves. On rappelle que l'école de Gluiras comporte 1 classe primaire unique et bénéficie d'un dispositif de co-enseignement depuis septembre 2019. L'école maternelle comprend 3 sections.

CHANDLER A PASSÉ SON PERMIS INTERNET AVEC SUCCÈS !

Le « permis internet pour les enfants » est un programme national de prévention pour un usage d'internet vigilant, sûr et responsable à l'attention des enfants de CM2.

Si avant de laisser circuler un enfant dans la rue, on lui apprend les règles de prudence indispensables, sur internet, c'est la même chose.

Quand un enfant a la possibilité de naviguer sur Internet, il est indispensable de s'assurer que les règles élémentaires de vigilance, de civilité et de responsabilité sont bien assimilées avant de le laisser surfer seul sur la toile. Dans le cadre de son action de proximité et de prévention en milieu scolaire, la gendarmerie de notre secteur est donc intervenue à l'école de Gluiras pour former et accompagner les enfants à l'utilisation d'Internet.

Félicitations donc à Chandler Ruffier des Aymes, unique élève de CM2, pour avoir réussi ce permis qui lui sera fort utile pour utiliser

VIE SCOLAIRE



dans de bonnes conditions l'ordinateur que lui a remis la CAPCA cet hiver.

NATATION

Les jeudis 5, 12 et 19 mai aura lieu le cycle de natation à la piscine de Vernoux. Les parents agréés se relaieront pour accompagner les enfants et encadrer ces sorties (Jacques et Miliana Servant, Lucie Boissy, Déborah Folly, Benoît

Salles et Catherine Letumier). Le sou des écoles prendra en charge le transport et la commune la location du bassin.

SORTIE ANNUELLE

La sortie de fin d'année est en cours de préparation. Cette année, les élèves pourront goûter au plaisir d'une balade avec des ânes, du côté d'Albon.

sarl SOUCHE
LOCATION MATERIEL BTP
 AGRÉGATS - LIVRAISON
 Les Bruas
 07360 Les Collèges-sur-Eyrieux
 04 75 30 66 82
 06 72 00 39 04

GEDIMAT
 Thierry COURBY
 725, route de Valence
 07380 LES COLLÈGES SUR EYRIEUX
 Ouvert du lundi au vendredi
 de 7h à 12h et de 13h30 à 19h
 le samedi de 8h à 12h
 thierry.courby0652@orange.fr | Tél. 04 75 66 20 74 | Fax 04 75 66 31 54

TAXI NURY
 04 75 65 62 88
 Communauté de Stationnement
 ALBON D'ARDECHE ST PIERREVILLE
 MARCOLS LES EAUX ST SAUVEUR DE MONTAGUT

Philippe Bertrand
 - Terrassement
 - Assainissement
 - Travaux publics
 - VRD
 - Travaux forestiers
 06 81 83 82 87
 04 75 66 31 89
 philippe.bertrand07@orange.fr

UN NOËL PRESQUE NORMAL

Nous étions en 2021 et encore sous les contraintes liées au Covid, mais la vaillante équipe du CCAS a malgré tout renoué avec le traditionnel Noël intergénérationnel.

Dès midi les seniors étaient accueillis pour partager le repas concocté par Pascal Lambert du relais de Sully et complété par les membres du CCAS. Le menu festif de cette année proposait foie gras, noix de St Jacques, pintade, fromages et bûche. Moins nombreux qu'avant cette trop longue pandémie (passe sanitaire oblige), les convives se sont néanmoins régalés.

Vers 16h les enfants prenaient la relève pour le spectacle « Ma Mamie m'a dit » de la troupe valentinoise « La Panthère Noire ». Ensuite le père Noël a distribué cadeaux et friandises. Victime des règles sanitaires imposées par la préfecture, l'habituel goûter n'a pu être partagé. Même sous le poids des contraintes du moment tous les participants ont quand même apprécié ce retour de la tradition et chaleureusement remercié les organisateurs.



DES NOUVELLES DES LEGREMIS

Enfin une année qui s'annonce normale après deux saisons perturbées par la crise sanitaire à répétition. Avec 22 manifestations à son programme, cette année 2022 prend des airs de revanche ! Des randonnées pour tous les niveaux alternant programmes sportifs et randos douces de type découverte, les traditionnelles « grosses manifestations » Trail et Ronde des Fours, une rando thématique sur le patrimoine industriel ardéchois, la nuit des étoiles, la rando aux Farasses, chacun trouvera chaussure (de rando) à son pied !

L'assemblée générale à peine décalée par rapport au calendrier habituel, s'est tenue le 05 mars 2022, présidée par Ali-Patrick Louahala ; elle a rendu hommage à son Président qui souhaitait se consacrer pleinement à son mandat de Maire de Gluiras. Babeth et Daniel Poncet qui quittent la commune ont eu droit aussi à la reconnaissance de l'assemblée. Deux nouveaux administrateurs ont été désignés en la personne de Agnès Guitton et Sarah Schimchowitsch. Le 11 mars, le conseil d'administration qui a suivi, a désigné son nouveau président : François Salzman. Ali-Patrick



Louahala reste vice-Président et référent de l'association pour le trail.

A mi-Avril, 7 randonnées ont déjà été organisées, et les deux grands événements de l'année sont soit déjà passés (voir encadré trail), soit en pleine préparation (Ronde des Fours). La rénovation du balisage de nos boucles est en cours et ce sera bientôt l'heure du débrous-

saillage bien avant le passage des brigades vertes début juillet, pour que les chemins soient propres et prêts dès les beaux jours.

Et pour ceux qui aiment se retrouver plus régulièrement, les rendez-vous du mercredi après-midi sont une excellente occasion de découvrir nos chemins les plus proches, et là, c'est sans obligation d'adhésion, alors profitez-en !



UNE SOIRÉE THÉÂTRE RÉUSSIE

Ce samedi 26 mars, une soixantaine de personnes avait répondu à l'invitation du CCAS pour une représentation de la pièce « Toc Toc » de Laurent Baffie par la compagnie lyonnaise « Décalages ». Toujours sur le principe du café-théâtre, les sympathiques bénévoles du CCAS attendaient les spectateurs dès 19h avec un buffet particulièrement copieux.

La troupe est une habituée de notre commune puisque nous avons eu le bonheur de l'accueillir en 2016 pour la pièce « Le Jardin » et en 2019 pour « Vêtements à Partager ». Bien sûr toujours à l'initiative de la présidente de l'association support, Jihane Holler (petite fille Ressler), qui est en quelque sorte une enfant du village où elle revient souvent chez papa Eric.

« Toc Toc » en quelques mots : le héros en est le Dr Stern, un spécialiste des troubles obsessionnels compulsifs : les TOC. Dans sa salle d'attente, six personnes bavardent en attendant leur tour et se confient leurs malheurs. Ils vont même jusqu'à démarrer une thérapie de groupe alors que l'éminent docteur est bloqué, par un retard d'avion. Une comédie bien rythmée dans laquelle ces maladies encore méconnues unissent les personnages, face à une société qui les rejette et ne les comprend pas !

Un grand moment de rire pour une assistance comblée qui a largement salué la performance des comédiens. La soirée a pu se prolonger autour de quelques crêpes et ainsi permis de partager un moment avec les acteurs.

Signalons que la mairie poursuit sa politique culturelle puisqu'un spectacle du Théâtre de Privas devrait être proposé avant la fin de l'année. Par ailleurs, l'équipe du CCAS a quelques pistes pour accueillir une troupe amateur à l'automne.

GLUIRAS FÊTE LE CARNAVAL !

A l'heureuse initiative de l'association Brasse-Bouillon, le carnaval s'est invité au village dimanche 20 mars. Le défilé à travers les ruelles a permis d'admirer les superbes déguisements de la joyeuse troupe. C'est sur le jeu de boules en haut du village que Caramantran a été brûlé selon la tradition après mise en accusation sous de nombreux griefs plus ou moins vérifiés. Enfin tous les participants se sont retrouvés devant la mairie autour des bugnes et du vin chaud offerts par l'association. Un grand merci pour ce moment sympathique.



LA RACLETTE EST REVENU !

Le samedi 12 mars, Anim'Gluiras renouait avec ce qui était devenu une tradition au fil du temps, la renommée soirée raclette du début mars. L'équipe suisse des « racleurs », ravie de retrouver le village en cette fin d'hiver, était à pied d'œuvre dès 19h autour de Julien Lambert, le régional de l'étape. Fromage Suisse AOC garanti, charcuterie et pommes de terre du plateau ardéchois, tout était réuni pour satisfaire les amateurs les plus avertis.

Finalement ce sont plus de 150 personnes qui, malgré le pass vaccinal exigé, se sont pressées à l'entrée de la salle des fêtes. On sentait une vraie envie de se retrouver entre amis pour oublier toutes les tensions pas toujours drôles du quotidien. Après le repas, le DJ invité pour l'occasion a assuré la fin de soirée en musique pour le plus grand bonheur des danseurs.

Les nombreux élus présents autour du maire Ali-Patrick Louahala n'ont pas manqué de remercier les bénévoles de l'association pour l'organisation de ce bon moment. La présidente, Caroline Fayard en a profité pour annoncer les prochaines manifestations. Toute son équipe sera aux manettes pour la fête de la musique décalée au 25 juin (2 orchestres et une chorale sont attendus). Une super soirée autour du four à pain est aussi prévue au cœur de l'été, le samedi 23 juillet.

CETTE ANNÉE, LE TRAIL ÉTAIT EN BLANC !

Conditions hivernales au départ de Saint Christol, le dimanche 3 avril pour le trail des châtaigniers 2022 ! - 4°, ressenti - 6° mais qu'importe ! Après deux années d'absence, même la burle qui avait soufflé la neige en congères au Besset n'a pas arrêté les organisateurs plus déterminés que jamais après deux années de frustration. Les 93 partants n'ont eu froid ni aux yeux, ni aux jambes pour ceux qui ont couru en short. Ils se sont alignés sur les 3 parcours : 32, 16 et 10 km, et pour la plupart sont revenus enthousiastes avec le sentiment d'avoir vécu une aventure extraordinaire. Sur le 32 km qui passait à Gluiras, c'est Kevin Dunan, un savoyard habitué au climat montagnard qui a remporté la première place en 2h et 37' ; le 16 km a été gagné par Anthonin Julliat en 1h17' et le 10 km par Hugo Théron en 49' 8". Sylviane Bouillon est la première femme sur cette distance en 54'44". L'an prochain ce sera la 10ème édition, et pour célébrer dignement cet anniversaire les courses partiront de Gluiras a priori le 9 avril 2023, date à confirmer.



UNE OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) SUR LA CAPCA

En 2020, la CAPCA a lancé une étude pour identifier les problèmes de l'habitat privé du territoire. C'est le bureau d'études SOLIHA qui a été retenu pour réaliser ce travail et déterminer les principaux besoins relatifs au logement sur les 42 communes.

L'étude a révélé de forts besoins en matière d'amélioration de l'habitat et notamment :

- L'accompagnement pour l'amélioration de la performance énergétique des logements ;
- L'adaptation des logements à la perte de mobilité des personnes âgées et personnes handicapées ;
- La lutte contre l'habitat indigne pour permettre à chacun de vivre dans un logement décent ;
- L'aide aux copropriétés en difficulté pour mieux organiser leur gestion et leur permettre d'engager des travaux de réhabilitation ;
- La revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par la rénovation des logements vacants ;

Cette OPAH a débuté depuis le 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 3 ans. Locataires, propriétaires, copropriétaires sont invités à se manifester auprès du bureau « pour votre habitat » 5, rue René Cassin à La Voulte, un accompagnement technique et financier personnalisé leur sera proposé pour mobiliser les subventions de l'ANAH et de la CAPCA.

Des permanences sont organisées dans certaines communes (voir la carte)

En fonction de leurs ressources, les habitants des 42 communes peuvent être aidés pour : l'amélioration énergétique des logements, l'adaptation des logements à la perte de mobilité, la lutte contre l'habitat indigne ; les copropriétés souhaitant engager des travaux de rénovation énergétique sont également visées et des aides spécifiques sur les centres-villes et centres-bourgs sont également prévues : accession à la propriété, propriétaires bailleurs, copropriétés dégradées, ravalement de façades (à Privas, La Voulte, Vernoux et Le Pouzin).



POUR VOTRE HABITAT

5, rue René Cassin - 07 800 La Voulte-sur-Rhône
04 75 42 19 99
contact@pour-votre-habitat.fr



LE NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Nous l'avions annoncé dans le numéro précédent de Gluiras Infos, depuis le 1^{er} janvier 2022 la gestion de l'eau potable transférée préalablement à la CAPCA en 2020, est désormais gérée par le SYDEO, syndicat mixte intercommunal issu de l'extension du SMOP à 17 nouvelles communes dont la commune de Gluiras. Chaque abonné au service de l'eau a dû recevoir un courrier informant de ce changement et indiquant les coordonnées du service. La commune est représentée par 2 délégués au sein de ce syndicat : le maire Ali-Patrick Louahala et le 1^{er} adjoint Sébastien Fougier. Pour

la durée du mandat au moins, l'organisation du service reprend la gestion en régie par territoire géographique et le recours au cas par cas à la prestation de personnel communal (ce sera le cas à Gluiras en 2022). **Un numéro unique d'accueil téléphonique : 04 75 63 81 29** et un numéro d'astreinte ont été mis en place. Les tarifs actuels sont maintenus (hors ajustements réglementaires) et une réflexion est engagée pour mettre en place une tarification homogène et différenciée tenant compte des spécificités des différents territoires du syndicat (zones urbaines, rurales, périmètre initial, investissement à prévoir ...). Enfin une comptabilité analytique est mise en place pour éviter les financements croisés des investissements entre les territoires (nouveau et ancien) et identifier les capacités de financement de chacun d'eux.

LE PROJET DE SCoT CENTRE ARDÈCHE EST ARRÊTÉ

Historique et calendrier de la démarche SCoT Centre Ardèche



Après plusieurs années de travail, le Schéma de Cohérence Territoriale, arrive à une étape décisive de la procédure : son approbation par les communes. Depuis 2015, ce document de planification et d'aménagement est élaboré par le syndicat mixte Centre Ardèche (SyMCA) qui regroupe 3 intercommunalités : La CAPCA, la CC Val'Éyrieux et la CC du pays de Lamastre, soit 82 communes.

A l'image des PLU qui organisent la constructibilité et la préservation de l'agriculture et de l'environnement sur le territoire d'une commune, le SCoT organise et prévoit l'aménagement de l'espace à une échelle beaucoup plus vaste. Concrètement, un SCoT se décline en 3 documents : le projet d'aménagement stratégique (PAS), qui donne les ambitions voulues pour le territoire et répond à la question Que voulons-nous faire ? ; le document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui définit les objectifs à atteindre et dit Comment nous allons le faire ? Un troisième document cartographique détermine les secteurs stratégiques du territoire (enveloppes urbaines, secteurs à préserver, zones d'activités, etc.) – cette carte est prescriptive, c'est-à-dire qu'elle impose des règles d'urbanisme que les documents d'urbanisme locaux (les PLU ...) doivent respecter.

Histoire et calendrier de la démarche

Plus qu'un long discours, le schéma de la procédure d'élaboration du SCoT Centre Ardèche donne la mesure du temps et des étapes qui ont été nécessaires pour aboutir au projet arrêté par le Comité syndical du 14 avril 2022. 6 ans d'études, de concertation, de discussions parfois difficiles, avec les services de l'État, les personnes publiques et les communes. Le projet soumis aux communes est le fruit d'un long travail, qui se poursuivra après l'approbation finale car ce document, fait pour anticiper les évolutions du territoire à 20 ans (2040), doit pouvoir s'adapter. C'est pourquoi un bilan de son exécution est prévu au bout de 6 ans (2029) pour le réviser ou poursuivre sur la même trajectoire.

Les 4 ambitions du projet aménagement stratégique

- 1 – Être acteur du territoire, c'est-à-dire une ruralité active, grâce à un développement adapté, à taille humaine, économe en foncier, qualitatif et attractif.
- 2 – Un territoire vivant, avec l'humain et la nature au cœur du projet, se donnant les moyens d'équilibrer développement et préservation.
- 3 – Un territoire attractif, valorisant les potentiels locaux pour renforcer l'attractivité du Centre Ardèche
- 4 – Un territoire ouvert, inscrit dans les dynamiques territoriales voisines, allié et coopérateur avec les territoires voisins.

Ces ambitions se traduisent en 36 objectifs retranscrits en une ou plusieurs règles ou prescriptions qui figurent dans le Document d'orientations et d'Objectifs. Ces règles sont opposables aux documents d'urbanisme locaux (PLU ou cartes communales).

Les orientations et les objectifs du DOO

Ces orientations sont rassemblées autour de 3 piliers :

L'habitat, les équipements et services et les déplacements. Le principal objectif est d'accueillir 7 000 nouveaux habitants sur le territoire d'ici 2040 autour des 7 bassins de vie repérés, en affirmant la place des villes et des bourgs centres. Il est question aussi de rééquilibrer le logement sur le territoire en fixant des objectifs de construction maximum pour les villages et minimum pour les villes et les bourgs. Objectif secondaire : création de 280 nouveaux logements par an et réduction de la vacance des logements. Les déplacements doivent être optimisés en rapprochant l'emploi et de l'habitat et en développant l'offre de transport collectif.

Les activités économiques, agricoles et forestières. Dans ce domaine, l'objectif visé est de poser les conditions favorables pour créer 2 000 nouveaux emplois grâce au développement des entreprises sur les zones d'activités qu'elles soient majeures comme à Privas, Le Pouzin ou au Cheylard, d'intérêt intercommunal ou d'intérêt local. L'implantation de grandes et moyennes surfaces commerciales (+ 300m²) sont autorisées uniquement à Privas (Le Lac) et au Cheylard (Lapalisse) ; les commerces de moins de 300m² sont réservés aux centres-villes ou aux bourgs. Le



développement de l'économie touristique est encouragé en lien avec les voies douces (Dolce via) et les sites de loisirs liés à l'eau. La préservation des terres agricoles en dehors des enveloppes urbaines est « sanctuarisée ».

La transition écologique et énergétique. L'objectif est de faire des 82 communes du Centre Ardèche un territoire résilient. Pour cela, c'est la sobriété foncière et le « zéro artificialisation nette » qui sont visés en mettant en place des enveloppes urbaines concertées dans chaque commune, c'est là que se feront les extensions de l'urbanisation. Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques sont repérés sur la carte pour être préservés. La gestion de l'eau (ressource souterraine, cours d'eau, zones humides, inondations, ...) est considérée comme un enjeu majeur et les éléments exceptionnels du paysage (lignes de crêtes, silhouettes villageoises, terrasses agricoles ...) sont préservées et valorisées. Le développement des énergies renouvelables pour atteindre le mix énergétique est favorisé.

Et maintenant ?

Cette masse de travail et d'étude est désormais achevée. La commune de Gluiras a suivi activement l'élaboration de ce document de première importance pour le développement futur de son territoire. La définition des enveloppes urbaines concertées a notamment été l'occasion de discussions sur les premières propositions qui réduisaient considérablement les zones constructibles de la commune. Nous sommes revenus à un niveau plus raisonnable en maintenant des possibilités de construire au village bien sûr, mais aussi à La Fargatte-Baujé-Saint Martin, à Plos, Mours, ou Moulancher. La rénovation de bâtiments existants, leur extension restent permises. L'ensemble du dossier de projet de SCOT sera soumis à enquête publique dans les semaines qui viennent et chacun pourra faire ses observations en ligne ou auprès du commissaire enquêteur. Les dates et heures de permanence vous seront communiquées par voie de presse et sur le site de la mairie ; D'ores et déjà, vous pouvez consulter les différents documents et analyses réalisés lors de l'élaboration du projet sur le site : www.scot-centreardeche.fr

DERNIÈRE MINUTE

Le tout récent conseil municipal du 06 mai était largement consacré à l'examen du projet de SCOT. Aussi nous profitons du retard de parution de ce numéro pour rendre compte des débats qui ont animé cette séance. Première remarque, la définition des enveloppes urbaines bien que concertée va à nouveau réduire la possibilité de construire à Gluiras alors que le PLU de 2018 avait déjà fortement limité la constructibilité sur la commune ; il est impératif que les hameaux existants puissent conserver des possibilités d'extension. Deuxième remarque, si les constructions neuves sont à nouveau limitées, le changement d'affectation des anciens bâtiments doit être permis et donc déconnecté du décompte des constructions neuves, comme cela avait été le cas lors de l'élaboration du PLU de 2018. Troisième observation : la trajectoire « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) qui vise à limiter l'urbanisation en périphérie des villes en imposant de diviser par 2 en 10 ans la constructibilité uniformément sur le territoire est totalement inadaptée aux communes rurales ; elle revient à sanctionner plus fortement des communes qui construisent peu alors que celles qui construisent beaucoup pourront continuer à le faire. Enfin le conseil municipal considère que la révision du PLU faite il y a 4 ans a intégré en grande partie ces exigences de sobriété foncière, aussi il demande que l'obligation faite aux communes de réviser à nouveau leur PLU pour le mettre en conformité avec le SCOT en tienne compte.

Pour ces différentes raisons, le conseil municipal de Gluiras a émis un avis défavorable sur le SCOT Centre Ardèche.



Née le 10 juillet 1950 dans la maison familiale du hameau du Grand Chemin sur la commune de Gluiras, Nicole Vignal est issue d'un foyer paysan modeste. Son père était agriculteur et cantonnier communal à ses heures. Sa mère, née à Issamoulenc, travaillait à l'époque à l'usine de filature. Ensemble, ils auront douze enfants dont cinq décéderont malheureusement trop tôt à une époque où l'accès au soin dans les campagnes s'avérait bien difficile. Resteront cinq filles et deux garçons, une fratrie joyeuse et solidaire qui grandit au "Pays". Une vie simple rythmée par les travaux des champs, l'amitié et l'entraide entre voisins. Nicole suit sa scolarité sur les bancs de l'école de Mours. Plutôt bonne élève, elle obtiendra son certificat d'étude à la Fargatte malgré un zéro en histoire dont elle se souvient encore aujourd'hui avec malice.

Très tôt, le travail ...

À 16 ans, elle part travailler à Lyon, l'immense ville, dans une boulangerie-pâtisserie. Les occupations manquent au village et il faut bien nourrir la famille. Un an trop long, une période où elle ne rentrera que deux fois au Grand Chemin revoir sa famille.

Elle revient quelque temps plus tard et se fait embaucher à l'usine de textile de Gluiras puis de Beauvène. Malgré les conditions difficiles, elle aime bien ce travail. Elle est employée au doublage, sa tâche consiste à dérouler des pelotes de fil de soie sur de grosses bobines qui alimenteront les métiers à tisser des canuts de Lyon.

Nicole LEXTRAIT, UNE VIE ARDÉCHOISE

ends sont aujourd'hui synonymes de retrouvailles autour d'un bon repas. Convocation pour tous obligatoire, samedi et dimanche midi, on n'y déroge pas. Ici, c'est Nicole qui commande. " Je suis née ici, les gens, les paysages, je les connais. Je l'ai dit à mes enfants, la maison du Grand Chemin doit rester dans la famille. Et puis, il y a mon mari enterré au cimetière de Gluiras. D'ailleurs, il faut que je meure avant mes 90 ans, sinon je vais devoir payer pour garder ma place, mais ça, tu ne le répètes pas ! "

Régis



L'amour de la famille et du pays

Elle se marie en 1970 à Gluiras avec Henri Lextrait, natif de Saint-Pierreville, qui travaille à cette époque à la scierie de Saint-Sauveur de Montagut. En 1983, après plusieurs déménagements, ils s'installent définitivement au Grand Chemin où Nicole reprend la ferme familiale aidée de son compagnon. Elle s'oriente alors vers l'élevage caprin, un troupeau conséquent de plus de 90 chèvres et 70 brebis. Mais Nicole a plus d'une corde à son arc, elle fait aussi factrice quand le besoin s'en fait sentir.

Ils auront trois enfants : Joël, Christian et Yannick ; ce dernier reprendra à son compte l'exploitation quelques années plus tard. Henri décède bien trop vite en 1991, Nicole se retrouve alors seule, femme de caractère, elle reste malgré tout déterminée à conserver l'activité agricole familiale.

À la retraite depuis quelques années, elle s'occupe maintenant de sa famille. Entre-temps sont nés deux petits-enfants : Stéphane et Elsa. Deux trésors dont elle prend le plus grand soin. Profondément attachée à son territoire, au Grand Chemin et à l'esprit de famille, les week-



Informations pratiques ...

Mairie :

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h15 à 11h45

Tel : 04 75 66 74 30

Urgences : 06 81 97 97 97

Courriel : secretariat-gluiras@orange.fr

Site internet : www.mairie-gluiras.fr

Agence Postale Communale :

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h20 à 11h40

Bibliothèque :

Ouverture au public le jeudi 15h à 18h
Les amateurs de scrabble sont les bienvenus

Dépôt / retour des livres possible à l'agence postale aux heures d'ouverture au public

Déchetterie CAPCA (Encombrants) :

Route de Valence

07190 St SAUVEUR de Montagut (après le Moulinon)

Ouverture au public du 01/06 au 30/09 (horaires d'été) : mardi, mercredi et jeudi, de 13h30 à 17h, samedi de 9h à 15h.

Pour les personnes qui ne peuvent se rendre à la déchetterie (pas de véhicule, objets volumineux ou très lourds), la mairie peut prendre en charge exceptionnellement ces encombrants. S'inscrire en mairie.

Service de l'eau SYDEO :

Tel : 04 75 63 81 29 ;

ZI Le Pâty - 07250 LE POUZIN

Site internet : www.sydeo.fr

CAPCA :

Tel : 04 75 64 07 07 ;

1, rue serre du Serret

07000 PRIVAS

Site internet :

www.privas-centre-ardeche.fr

Directeur de publication : Ali-Patrick LOUAHALA

Comité de rédaction : municipalité de Gluiras

Crédits photos : G. COURTHIAL ; A-P LOUAHALA ;

M. TAULEIGNE ; P. FORGET ; R. HAVOND ;

N. LEXTRAIT

Graphisme / Maquette : GRAPHEOL

Impression : Municipalité de Gluiras

Agenda

ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS À VENIR :

Dimanche 15 mai : Marmite partagée organisée par la Passerelle des Vallées, association à vocation sociale qui propose de cuisiner ensemble le matin et de déjeuner ensemble ensuite.

Vendredi 27 mai de 10h à 12h : passage et arrêt à la salle des fêtes du **Rallye automobile** du Dynamic Club Panhard-Levassor ;

Samedi 4 et dimanche 5 juin de 22h à 6h : passage au village (salle des fêtes) de l'**Ultr'Ar-dèche** course à pied sur route de 220 km ! d'Alboussière à Alboussière en passant par Lamastre, Le Cheylard, Mézilhac, Burzet, Antraigues, St Pierreville, Gluiras, Chalencou, Vernoux. Une centaine de participants dont un tiers d'internationaux de renom dans cette discipline de l'extrême. Si vous ne dormez pas, venez encourager ces forçats de la course à pied ; si vous circulez cette nuit-là sur la D264 entre St Pierreville et Pont de Chervil, soyez prudent !

Samedi 11 juin : Chasse au Trésor organisée par l'association de « Brasse Bouillon ».

Dimanches 12 et 19 juin : 1^{er} et 2nd tour des **élections législatives** ;

Samedi 25 juin à partir de 19h : le CCAS et Anim'GLUIRAS proposent une **Fête de la musique** décalée : Deux orchestres et une chorale GOSPEL ..., buffet et buvette autour du four à pain. A 14h30, concours de pétanque. Venez fêter l'arrivée de l'été !

Samedi 2 juillet : Fête de l'école (à confirmer)

Dimanche 9 juillet, Pibou et fête au village avec à 11h30 plantation d'un nouvel arbre suivi de l'apéritif offert par le conseil municipal comme c'est la tradition. Un repas républicain suivra et à 15h concours de pétanque.

A partir de 19h30 soirée festive avec animation musicale par le groupe « Les Calaberts » ; Buffet et buvette autour du four à pain, et vers 22h30 feu d'artifice précédé et suivi du bal populaire avec DJ et « Les Calaberts ».

Vendredi 15 juillet : Randonnée thématique des Légrémis sur le patrimoine industriel avec Colette Véron, géographe, suivie en soirée de la projection du film « Empreinte vivante » produit par le PNR des Monts d'Ardèche sur le patrimoine industriel ardéchois.

Samedi 23 juillet : Soirée musicale et bal organisés par Anim'Gluiras

Samedi 30 juillet : Nuit des étoiles organisée par Les Légrémis

Samedi 6 août : Bal Trad sur la place de la liberté, organisée par le « Brasse Bouillon ».

Dimanche 14 août : Fête de la paroisse protestante



Retour O Sources Plomberie, chauffage, climatisation



Jean-Daniel BOISSY
La Paille
07190 GLUIRAS
04 75 64 63 19
jdboissy@orange.fr
SIRET 848 342 721 00018



LES GOUDRONNEURS ARDÉCHOIS

SPÉCIALISTE DE LA VOIRIE COMMUNALE ET PRIVÉ
Anthony MOINS - Port. 06 67 17 28 15

www.goudronneurs-ardechois.fr / anthony.moins@gmail.com
Siège : 07360 St Michel de Chabrillanoux
Dépot : 07190 Beauvène